

COMMUNE DE LOCHÉ-SUR-INDROIS



**Procès-Verbal de séance
du Conseil Municipal**

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, le ONZE JUILLET à 20 H 00

Date de la convocation : 06 juillet 2023

Membres du conseil en exercice : 13

Présents : Mrs JENSCH Nisl, PIGOREAU Marcel, PRUVOT Jordan, GEOFFROY Lionel et Mmes HAUDUC Josiane, MAGNIEZ Evelyne, PORTES Claudine, FILLIAT Patricia, VIRSERIUS Regina formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : M. BERAUD Pascal, M. MERCIER Vincent et Mme FOUCHE Béatrice

Absent : M. OUZET Victorien.

Nombre de Votants : 9

Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Nisl JENSCH, maire de Loché-sur-Indrois.

Madame Claudine PORTES a été désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de séance du 13/06/2023

Ordre	Délibérations
1	Délibération pour demande d'admission en non-valeur
2	Etude de devis pour le chemin d'Avranches
3	Convention et tarif d'occupation du domaine public

- Etat des décisions du maire
- Questions diverses :

Suivi du dossier d'échange parcellaire pour le déplacement du chemin rural n° 206

Point sur les travaux du Site Intergénérationnel

Planning des travaux de voirie 2023

Discussion sur la Loi d'accélération des énergies renouvelables

Enquête des moyens matériel et humain initiée par le service Mutualisation de la CC Loches Sud Touraine

Projet de mise en place d'un service de mutualisation pour le remplacement des secrétaires de

mairie par la CC Loches Sud Touraine
Avis de la DRAC concernant la révision de la protection de l'Eglise au titre des Monuments Historiques
Libération d'un logement communal
Rapport d'activité de l'ADMR de Montrésor
Organisation des manifestations à venir

Approbation du Procès-Verbal de séance du 13/06/2023

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du conseil municipal le procès-verbal de séance du 13 juin 2023.

Sur le sujet de la vente du hangar sis 4 rue des Platanes, M. le maire informe qu'une autre personne est intéressée pour acheter le bâtiment dans le but d'y créer une activité professionnelle, cependant il rappelle que le conseil municipal s'est engagé auprès de M. Julien Bourgognon.

Il demande aux élus s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal.

⇒ Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des votants.

1. Délibération pour demande d'admission en non-valeur – (DCM n° 2023_07_001)

Monsieur le maire expose,

Sur proposition de Madame la responsable du Service de Gestion Comptable de Loches par courrier explicatif du 21 juin 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- n° 12 de l'exercice 2020, objet : garderie périscolaire ; montant : 11,20 €
- n° 119 de l'exercice 2020, objet : garderie périscolaire ; montant : 6,40 €.

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 17,60 euros.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune, chapitre 65 - compte 6541.

2. Etude de devis pour le chemin d'Avranches – (DCM n° 2023_07_002)

- Arrivée de M. Béraud Pascal à 20h30.

Monsieur le maire expose,

Le chemin rural n° 35 dit des Tremblaires à Roche, plus communément nommé chemin d'Avranches, a été refait intégralement en pierres calcaires en fin d'année 2022.

Les usagers empruntant cette voie ont manifesté leur mécontentement suite à plusieurs avaries survenues sur leurs pneumatiques du fait que la pierre utilisée est trop grosse.

Après en avoir discuté avec l'entreprise Vernat, il a fait chiffrer par cette entreprise les travaux de réalisation d'un bicouche à l'émulsion de bitume et aux gravillons dioritiques.

Le montant des travaux représentant une surface de 2625 m² s'élève à 15 225,00 € HT, soit 18 270,00€ TTC.

Il indique que cette dernière étape est prévue à plus ou moins long terme, cependant il propose de l'exécuter cette année afin de consolider les travaux déjà réalisés et de ne pas en perdre le bénéfice.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29 ;

Vu le devis émis par l'entreprise Vernat portant sur la réalisation d'un bicouche sur le chemin rural n° 35 dit chemin des Tremblaires à Roche ;

Considérant l'intérêt de faire exécuter ces travaux cette année afin de stabiliser les travaux d'empierrement effectués précédemment ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

- **VALIDE** le devis émis par l'entreprise Vernat s'élevant 15 225,00 € HT, soit 18 270,00 € TTC,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours,
- **CHARGE** le maire de signer le devis correspondant.

3. Convention et tarif d'occupation du domaine public – (DCM n° 2023_07_003)

Suite à la demande émanant des gérants du café restaurant Terra Lupus pour installer une terrasse sur le parking de l'Eglise, Monsieur le maire expose qu'il convient de réglementer cette occupation. Il rappelle que l'occupation du domaine public est soumise à versement d'une redevance fixée par les communes.

La précédente délibération prise à ce sujet fixait le montant de la redevance à 3 € par mois. M. Jensch propose de maintenir ce tarif.

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2 ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres :

- **DECIDE** de fixer les redevances de la façon suivante pour l'année 2023 :

Désignation des occupations	Modalité de fixation	Tarif
Terrasse de café restaurant	Par mois	3 €

- **AUTORISE** le maire à signer les documents s'y afférents,
- **DIT** que les recettes seront imputées en section de fonctionnement au chapitre 70, article 70323 Redevance d'occupation du domaine public communal.

Concernant l'occupation, les gérants du commerce devront déposer une demande de permission de stationnement, en retour un arrêté fixant les conditions sera délivré.

M. le maire propose d'autoriser l'occupation jusqu'à 22 h semaine et week-end de façon à préserver la tranquillité des riverains.

Lors de l'organisation de soirées à thème, une demande spécifique devra être déposée en mairie au moins quinze jours avant l'évènement.

L'autorisation d'occupation pourra être donnée jusqu'à 02 heures du matin pour ces occasions.

⇒ Ces conditions sont approuvées par les membres du conseil municipal.

Etat des décisions du maire

M. le maire informe des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations :

DdM n° 04/2023 : Marché de fourniture avec la société Imagidée pour la création de panneaux publicitaires

DdM n° 05/2023 : Marché de fourniture avec la SARL Travaux Rénovations Bâtiments pour la révision de la toiture de l'ancienne école

DdM n° 06/2023 : Marché de fourniture avec la Société Hervé Thermique pour la fourniture et la pose de caniveau dans la cour de l'ancienne école rue du Stade

DdM n° 07/2023 : Révision des loyers au 1^{er} juillet 2023

DdM n° 08/2023 : Marché de fourniture avec la SARL MOULÉ pour la fourniture de panneaux de signalisation et accessoires

DdM n° 09/2023 : Marché de fourniture pour la réalisation d'un vin d'honneur à l'occasion de la fête nationale organisée le 15 juillet 2023.

Questions diverses

- Suivi du dossier d'échange parcellaire pour le déplacement du chemin rural n° 206

Monsieur le maire fait part qu'il reste des bornes à poser pour le déplacement du chemin.

Un collecteur d'eau de pluie qui se trouvait sur la parcelle de M. Lévêque se retrouve un peu sur le nouveau tracé du chemin. Il va être déplacé par M. Zahan sur le terrain de M. Lévêque et il a été convenu lors du dernier échange entre riverains et géomètre qu'une convention avec servitude serait rédigée avec M. Lévêque pour nous autoriser à évacuer les eaux du fossé du chemin dans son collecteur. Pour ce qui est de l'échange de parcelles, les formalités se sont simplifiées. Auparavant une enquête publique était exigée. Actuellement, il suffit de mettre un dossier avec registre à disposition du public pendant un laps de temps sans avoir recours à un commissaire enquêteur.

M. le maire propose tout de même l'intervention d'un notaire pour la rédaction des actes.

- Point sur les travaux du Site Intergénérationnel

Monsieur le maire indique que les travaux sont stoppés pour le mois de juillet et août et reprendront début septembre tout d'abord par la salle d'activités puis par la salle des fêtes à partir du 15 septembre. Dans l'ensemble les travaux se sont bien déroulés. Hervé Thermique a passé la commande d'une Pompe à chaleur de marque NIBE qui devrait être livrée en octobre ou novembre.

M. le maire indique qu'il faudra choisir rapidement les couleurs de peinture pour les murs de la salle d'activités. M. le maire rappelle que les autres murs sont verts, il propose de remettre du vert ou alors du blanc. Les élus pensent que le blanc est plus adapté. A voir la nuance. M. le maire propose de regarder l'échantillonneur pour se positionner.

M. Pruvot pense qu'il faut peindre l'ensemble des murs, M. le maire dit que ce n'est pas prévu et que cela nécessiterait un avenant. M. Béraud dit que les élus peuvent s'en charger.

- Planning des travaux de voirie 2023

M. le maire fait part de l'état d'avancement des travaux de voirie. Le rabottage du chemin de La Claie a été fait. Suivra fin août début septembre la mise en place d'un bicouche.

M. le maire en profite pour présenter l'affiche qui a été créée par le service des rivières de la CC Loches sud Touraine pour expliquer au public que les cimetières sont entretenus sans pesticide dans le but d'éveiller la tolérance vis-à-vis de l'herbe présente.

- Discussion sur la Loi d'accélération des énergies renouvelables

Monsieur le maire présente aux élus la carte des zones favorables à l'implantation de parcs éoliens sur le département. Plusieurs zones sont pressenties sur la commune qui théoriquement sont éloignées de 500m des maisons.

Il rappelle que les communes devront définir des zones sur leur territoire faute de quoi des zones seront imposées par les services de l'Etat. Les communes ont six mois pour proposer des zones.

Il indique qu'il serait intéressant de recenser toutes les productions d'électricité présentes sur la commune (photovoltaïques, méthaniseur) pour évaluer si la capacité produite correspond aux

exigences de la Loi.

M. le maire relève le problème de l'absence de poste source nécessaire pour transporter l'énergie produite par les éoliennes. M. Béraud estime que ce n'est pas un problème au vu des sommes qui sont engagées pour l'éolien.

Enfin, il indique que le sujet sera débattu en Conférence des maires de septembre.

- Arrivée de Vincent Mercier à 21h35.

- Enquête des moyens matériel et humain initiée par le service Mutualisation de la CC Loches Sud Touraine

Monsieur le maire montre le tableau sur l'enquête sur la mutualisation du matériel qui a été complété avec l'aide de Thierry et Laëtitia qui recense les matériels et projets qui pourraient faire l'objet d'une mutualisation avec d'autres communes. Les agents ont proposé à la mutualisation l'achat d'un karcher à eau chaude.

Cette mutualisation serait plus envisagée par secteur géographique.

- Projet de mise en place d'un service de mutualisation pour le remplacement des secrétaires de mairie par la CC Loches Sud Touraine

Monsieur le maire expose la difficulté de recrutement des secrétaires de mairies ou syndicats lors de congés maladie ou départ à la retraite. Suite à un sondage, beaucoup de secrétaires vont partir à la retraite prochainement.

Le service mutualisation de la CC Loches Sud Touraine souhaite proposer une formation pour les former au métier.

Le problème est encore plus difficile à solutionner lors de congés maladie qui sont pour beaucoup imprévisibles. Le Centre de Gestion n'a pas assez de personnel pour faire face aux besoins.

Le service mutualisation réfléchit également, en partenariat avec le CDG et le CNFPT, à la possibilité de mutualiser du personnel. Pour cela, il faudrait que les communes s'engagent à réserver quelques heures une personne pour que tout cumulé cela représente un temps plein pour la personne. En cas de congés d'un agent, les communes concernées seraient prioritaires. Projet en réflexion.

Ce problème est national et a été pris en considération par l'Etat. Une revalorisation du salaire a eu lieu.

- Avis de la DRAC concernant la révision de la protection de l'église au titre des Monuments Historiques

Monsieur le maire fait part que la Direction Régionale des Affaires Culturelles a émis un refus sur la demande d'élargissement de la protection de l'Église au titre des monuments historiques au prétexte que l'église manque d'intérêt et que les précédents travaux ont été mal exécutés.

Cette demande devait permettre d'obtenir plus de subventions en cas de travaux.

M. Mercier propose de la faire déclasser. M. le maire indique qu'il pourra leur soulever la question.

M. le maire pense qu'il va falloir faire une étude sur la stabilité du clocher qui bouge énormément lors du mouvement des cloches. Il ajoute que tout le clocher est à refaire. Il faudra trouver des solutions pour financer les travaux qui à moyen terme seront à envisager.

- Libération d'un logement communal

Monsieur le maire informe les élus qu'il a reçu le préavis de congés du logement sis 4 rue du Stade. Le logement sera disponible au 15 septembre. Il correspond à un logement de type IV, dispose de 3 chambres. Le prix actuel est de 337,99 €.

La publicité va être faite pour trouver un nouveau locataire.

- Rapport d'activité de l'ADMR de Montrésor

Monsieur le maire présente le rapport d'activités de l'ADMR et plus précisément sur les chiffres qui concernent la commune.

Pour l'année 2022, les heures prestataires représentent 862,50 h et les heures mandataires 78 h. Le nombre de repas livrés est de 426. Ces chiffres sont en baisse par rapport aux précédentes années.

- Traversée du bourg

Monsieur le maire indique que les panneaux et accessoires pour l'implantation du Stop au carrefour de la rue du Stade et la rue de la Mairie ont été commandés.

M. Mercier ira retirer jeudi les chicanes au STA pour réaliser l'expérimentation de la modification de circulation. Il ne sait pas s'ils pourront être installés cette semaine.

M. le maire demande si l'écluse sera retirée avant la pose du panneau Stop. La réponse est oui.

Il faudra récupérer les voyants lumineux afin de les repositionner sur l'écluse en haut de la rue de Mairie qui ont été volés.

Enfin, il informe de la venue le 27 juillet prochain, heure non déterminée, de Mme l'architecte des Bâtiments de France afin de discuter du projet d'aménagement.

- Projet Terrecole

M. le Maire fait part que Terrecole réfléchit à un volet de végétalisation des cours d'école. Un projet pour l'école de Loché-sur-Indrois est en cours avec l'ADAC.

Par ailleurs, une expérimentation sera faite avec la classe de la directrice qui consistera à rendre la classe mobile. Du mobilier sera acheté pour permettre une plus grande mobilité des élèves dans la classe. Ils n'auront plus de place attitrée mais se déplaceront au gré des besoins. Ils disposeront de casiers muraux et non plus sous les tables pour ranger leur matériel.

- Organisation des manifestations à venir

Arbre de Noël : Mme Magniez expose qu'elle a reçu une proposition de spectacle pour l'arbre de Noël prévu le 15 décembre, d'un artiste parisien du nom de Richard Atlas. C'est un spectacle de magie sur le thème d'une histoire d'amitié d'une durée de 45 minutes. Le prix est de 900 €, à voir si des frais de déplacement sont en supplément. Les membres de la commission sont partagés sur cette proposition. Mme Magniez indique qu'elle va continuer de rechercher d'autres spectacles.

Il faudra s'assurer que la salle des fêtes soit utilisable en raison des travaux.

Journée détente du 15 juillet : Le rendez-vous pour les préparatifs est fixé à 8h samedi.

Pour la retraite aux flambeaux, il faut s'assurer que les flambeaux sont bien des Led.

En bref, l'assemblée entend :

- La question de M. Béraud qui demande si des personnes âgées ont besoin d'être accompagnées en période de canicule à laquelle M. le maire répond que les familles sont présentes pour leurs parents sur la commune ;
- La remarque de Mme Filliat sur le problème des chiens errants dans la rue des Platanes notamment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Le secrétaire de séance,
Claudine Portes

Le maire,
Nisl Jensch